



Travail sans contrat et sans autorisation

Par **ubbaye_old**, le **28/11/2007** à **11:46**

Bonjour
Je suis gérante d'une petite entreprise de services à la personne de 2 salariés.
Début novembre, une cliente arrête son contrat avec nous, nous intervenons chez elle tous les mercredis matin.
Et nous avons surpris notre salarié (qui intervenait chez elle avant la rupture de contrat) partir avec sa voiture de fonction, intervenir chez cette personne sans contrat.
Quels sont mes moyens d'actions afin que cela ne se reproduise plus ?
Avec la cliente et ma salariée.
Merci de votre réponse.

Par **mathis666_old**, le **29/11/2007** à **03:23**

Votre employé pendant son contrat de travail a une obligation de loyauté envers vous, et à ce titre il ne doit pas vous concurrencer. Donc si vous disposez de suffisamment de preuve, vous pouvez l'assigner en justice afin d'être indemnisé du détournement de clientèle et lui faire cesser ses agissements pour le futur.
Cordialement